assura.

Swiss Direct Debit

Autorisation de débiter mon compte postal

Important!
Un seul compte peut être enregistré pour toutes les personnes d'une famille liées dans nos fichiers.

Le droit de refus vous permet de contester sans difficulté le recouvrement d'un montant: dans les 30 jours suivant la date du débit, vous pouvez refuser le prélèvement auprès de l'Operations Center.

Si votre compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'y a pour PostFinance aucune obligation de débit.

Par ma signature et jusqu'à révocation de ma part, j'autorise Assura-Basis SA / Assura SA à débiter de mon compte postal les montants arrivant à échéance, ceci sans prélèvement de taxes. Je conserve le droit de révoquer par écrit les débits effectués pendant les 30 jours suivant l'envoi du document de compte auprès de mon Operations Center.

Lorsque mon compte ne dispose pas de la solvabilité nécessaire, PostFinance n'est pas obligée d'effectuer le débit.

Je recevrai un avis d'Assura-Basis SA / Assura SA pour chaque débit de mon compte. Le débit du Compte postal est gratuit.

La date d'entrée en vigueur de ce mode de paiement me sera confirmée par le premier avis de débit. Entre-temps, je m'engage à régler mes factures au moyen des bulletins de versement en ma possession.

PostFinance
LA POSTE

Personne référente de la famille

Police n° ○ Madame ○ Monsieur

Nom(s), Prénom(s)

Rue N°

NPA Localité

Autres personnes de la famille concernées

Police n° Police n°

Police n° Police n°

IBAN CH

ou

N° de compte postal

Si le titulaire du compte est différent de l'assuré

Nom(s), Prénom(s)

Rue N°

NPA Localité

N° de tél.

Lieu et date

Signature du titulaire du compte

Formulaire SDD – JVAU (APC) / TCLE (MRK) – 01.2022 – V3

Document à retourner à : Assura, Case postale 61, 1009 Pully